

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 6 juillet 2016

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Mairie d'ASQUINS

PROCÈS-VERBAL ANALYTIQUE

Le Conseil Municipal s'est réuni **le lundi 4 juillet 2016** en séance ordinaire à 19 heures 00 à la mairie « Salle Paul MEUNIER », sous la présidence de Madame Isabelle **GEORGELIN**, Maire.

Étaient présents : Mme Isabelle GEORGELIN, Maire, MM. Thierry VEYSSIERE, Michel COTTIN et Patrice MERCIER Adjointes au Maire,
Mme Françoise GAZEL CHARLIER, MM. Norbert LIBERCIER, Thierry CHANTEREAULT et Régis PERREAU, Conseillers Municipaux.

Était absent : M. Claude CLAVEL

Était excusé : M. Olivier DIZIEN pouvoir à M. Patrice MERCIER.

Secrétaire de séance : M. Patrice MERCIER

La séance est ouverte à 19 heures 00.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal et à l'assistance de se lever afin de respecter une minute de silence en la mémoire de Monsieur Jean-Claude CORSIN conseiller municipal décédé le 2 mai 2016.

Madame le Maire fait lecture d'une lettre de condoléances envoyée par Madame Patricia ADRIEN-PINET sous-préfète et d'un message de remerciement de la part de Madame Carole CORSIN.

I – CHOIX DU NOMBRE DE VISITES POUR LA MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TRANSFERE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE :

Suite au transfert de la maintenance de l'éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne par la commune d'Asquins, il nous est demandé de délibérer sur le nombre de visites que nous souhaitons.

Les membres du conseil désirent qu'il y ait une visite par mois pendant 6 mois de l'année correspondant à l'automne-hiver et une tous les 2 mois pendant le printemps et l'été.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

II – PAIEMENT MENSUEL DE LA CONTRIBUTION SDIS :

Suite à la demande du comptable Madame Corinne FABRE il est demandé que le conseil municipal prenne la délibération de faire un paiement mensuel pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Yonne au lieu d'un versement annuel dont le montant s'élève pour l'année 2016 à 9 764.06€ soit 813.67€ par mois.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

III – DEVIS ONF CLOISONNEMENT SYLVICOLE PARCELLE 16 :

Madame le Maire rappelle que suite au dernier conseil il avait été décidé de ne pas faire faire le dégagement manuel des fougères aigles par l'ONF. Le devis passe donc de 2 986.28€ TTC à 616.22€ TTC correspondant à la maintenance de la parcelle 16.

Monsieur Olivier DIZIEN s'organisera avec les employés communaux afin de réaliser ce travail.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

IV – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE BRANCHEMENTS PLOMB ET DU RESEAU D'EAU :

Madame le Maire donne lecture des 2 devis proposés. Celui de l'entreprise LAIROT Père et Fils dont le montant s'élève à 25 205€ moins 660€, cette somme correspondant aux travaux route de Givry, la commune ayant déjà acheté les vanes ainsi que les raccords, donc total égal à 24 545€ TTC. Et celui de l'entreprise LEMOINE Jean dont le devis est de 19 320€ TTC.

Madame le Maire demande le vote à bulletin secret, résultat du vote :

1 voix : Entreprise LAIROT Père et Fils

9 voix : Entreprise LEMOINE Jean

C'est donc l'entreprise LEMOINE Jean qui est retenue.

Madame le Maire donne lecture d'une création de branchement neuf dans la Grande rue dont le montant s'élève à 1 584€. Madame le Maire contactera Madame FABRE afin de savoir si on peut le rajouter aux travaux votés précédemment.

V – ADHÉSION A L'OFFICE DE TOURISME D'AVALLON :

Madame le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération suite à la demande de Madame Corinne FABRE afin de régler la somme de 110€ à l'office de tourisme d'Avallon pour l'adhésion 2016 au sujet du camping.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VI – ADHÉSION AU GIP E-BOURGOGNE :

Madame le Maire demande au conseil de délibérer afin de régler la somme de 333€ au Groupement d'Intérêt Public E-Bourgogne (opérateur numérique du territoire).

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VII – AVENANT ARTÉIS TRAVAUX PONT :

Madame le Maire demande une délibération afin de régler Monsieur BATAILLE de la société ARTEIS Ingénierie (bureau d'études) pour les travaux réalisés en 2015 concernant les phases 1 et 2 de la restauration du pont, dont la première facture s'élève à 6 845.46€ TTC.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Pour le montant de 3 156€ TTC correspondant aux travaux prévus en 2016 et non réalisés pour la phase 3, le conseil décide de le régler lorsque les travaux seront commencés.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

VIII – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Madame le Maire rappelle qu'il existe 7 associations sollicitant une subvention :

- Association cabanes, murets et meurgers en Vézélien
- Club Informatique Asquinois et Avallonnais
- Dojo zen
- Club des enfants d'Asquins
- Association Sportive Asquinoise
- Les Voix de la colline
- Ratafia production

Pour cette dernière, n'ayant plus de compte bancaire la subvention ne sera versée que lorsqu'un nouveau compte fonctionnera. Il faut remarquer que cette année l'association a su organiser une fête de la musique digne de ce nom.

L'enveloppe étant de 2 000€, chaque association touchera 285.71€.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

IX – ADHÉSION À L'YONNE EN SCÈNE :

Madame le Maire demande que le conseil municipal vote les 5 € d'adhésion à l'Yonne en Scène afin de pouvoir bénéficier de la venue du car le Bento (galerie d'art mobile) le 3 août 2016 sur le Pâtis de 10h à 17h.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

X – DISPONIBILITÉ DE MONSIEUR DIZIEN JEAN-CHRISTOPHE :

Madame le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par Monsieur Jean-Christophe DIZIEN, ce dernier prorogeant sa mise en disponibilité de 3 ans. C'est-à-dire jusqu'au 1^{er} juillet 2019.

Madame le Maire précise que chaque année la commune devra budgéter une réserve de 25 000€ environ salaires et charges compris dans le cas où Monsieur DIZIEN voudrait réintégrer son poste avant la date butoir.

XI – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE 2016 TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SIGNALISATION ROUTIÈRE :

Madame le Maire demande au conseil municipal son accord afin de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'année 2016 pour des travaux de voirie qui vont être réalisés côte de Liard.

Il s'agira d'y faire du point à temps avant de réaliser l'année prochaine des travaux plus conséquents.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XII – PRÉPARATION DU 14 JUILLET 2016 :

Madame le Maire propose de se réunir le 13 au soir à 21h15 pour allumer les lampions, seront présents : Messieurs Michel COTTIN, Patrice MERCIER et Régis PERREAU.

Pour le 14, Messieurs Michel COTTIN, Patrice MERCIER, Thierry CHANTEREAULT et Régis PERREAU se retrouveront à 10h30 à la mairie pour la préparation du pot républicain qui se déroulera aux Chaumots.

A 15h le même jour, les conseillers cités ci-après se retrouveront sur le Moutier pour préparer les animations. Chamboule tout : Mme Françoise GAZEL CHARLIER, la pêche à la ligne : M. Norbert LIBERCIER, le tir : MM. Thierry CHANTEREAULT et Régis PERREAU, les ciseaux : M. Michel COTTIN, le mikado géant et questionnaire : Mme Isabelle GEORGELIN, et la buvette sera tenue par M. Patrice MERCIER.

XIII – GROUPEMENT DE COMMANDES PAPIER D'ÉTAT CIVIL :

Madame le Maire donne lecture d'une proposition d'une commande groupée pour les papiers d'état civil faite par la commune de Pontaubert afin de réduire les frais de gestion et de transport. La commune de Pontaubert centralisera les commandes des mairies participantes.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XIV – SCHÉMA INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE SECTEUR DU VEZELIEN :

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Thierry VEYSSIÈRE qui a participé à une réunion portant sur le schéma intercommunal d'alimentation en eau potable sur le secteur du Vézélien. Cette étude permettra de réaliser une étude diagnostic complète pour Vézelay et le Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable St Père/Tharoiseau. Pour Asquins, les réseaux sont assez récents et des recherches de fuites ont été réalisées fréquemment. L'élaboration de plans semble être l'élément à réaliser pour la commune.

Le contenu de l'étude est le suivant : état des lieux des infrastructures, analyse de la production et de la consommation, analyse du fonctionnement des réseaux, recherche de fuites, modélisation du réseau si besoin, analyse des besoins dans le futur, schéma directeur, programme des travaux.

Cette action est inscrite dans le Contrat Global (Cure Yonne) et l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui finançait cette étude à hauteur de 80%.

Le coût estimatif pour cette étude en prenant compte l'étude diagnostic pour Vézelay et St Père/Tharoiseau pourrait être de l'ordre de 50 000€ (ce montant peut varier en fonction des prestations demandées).

Le conseil accepte à l'unanimité sa participation afin d'élaborer les plans et précise qu'il désire rester en régie.

XV – FUSION DES SYNDICATS D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE À L'ÉCHELLE DE LA PUISAYE FORTERRE :

Madame le Maire explique que le schéma départemental de coopération intercommunal prévoit la création par fusion d'un grand syndicat d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Puisaye-Forterre. Au 1^{er} janvier 2017, le nouveau syndicat exercera de plein droit l'ensemble des compétences exercées par les syndicats fusionnés : la compétence eau potable, la compétence « gestion des milieux aquatiques et protection des populations, et la compétence « service public assainissement non collectif ». Le comité du nouveau syndicat devra déterminer parmi ces compétences celles qu'il exercera dans son nouveau périmètre, les autres seront restituées de plein droit à chacun des membres des syndicats ayant fusionné.

Juridiquement aucune conséquence sur les compétences des communes.

- 1) La CCAVM continue de représenter les communes concernées sur son territoire au sein du nouveau syndicat pour la compétence SPANC (si ce syndicat décide d'exercer cette compétence, dans le cas contraire, restitution aux membres des syndicats fusionnés).
 Au 1^{er} janvier 2018, la compétence assainissement devient optionnelle et n'est plus sécable (elle doit être prise dans sa globalité, assainissement collectif et non collectif). La CCAVM étudiera la possibilité, à cette date, de rendre la compétence assainissement aux communes.
 Au 1^{er} janvier 2020 (au plus tard), la CCAVM exercera la compétence « assainissement » dans son ensemble puisqu'elle devient obligatoire. Une étude globale « eau et assainissement » relative au mode de gestion de ces deux compétences intercommunales obligatoires (à compter du 1^{er} janvier 2020) sera menée en 2018 par la CCAVM.
- 2) Pour l'eau potable, pas de changement (puisque la CCAVM n'adhère pas à un des syndicats fusionnés pour l'exercice de cette compétence). Le syndicat d'alimentation en eau potable d'Asnières-sous-bois et de Chamoux est concerné par la fusion. Les compétences seront donc transférées au niveau syndicat à l'échelle de la Puisaye-Forterre.

Les communes, comme Asquins, qui le désirent pourront garder leur système d'exploitation d'eau actuel puisqu'elles sont à la fédération uniquement pour la compétence SPANC jusqu'en 2020.

Adopté à l'unanimité des membres présents seulement pour le SPANC et non pour la gestion de l'eau potable.

XVI – DEVIS POINT À TEMPS CÔTE DE LIARD :

Madame le Maire donne lecture du montant estimé pour les travaux de voirie Côte de Liard qui est de 2 047.82€ TTC pour la partie allant de l'intersection de la route de Givry jusqu'à la première grille réceptionnant les eaux de ruissèlement : 440 mètres.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XVII – DÉCISIONS MODIFICATIVES :

Madame le Maire présente les 2 décisions modificatives :

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Article 671	Charges exceptionnelles	- 5 000€	
Article 701249	Reversement redevance agence de l'eau	+ 5 000€	

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
Article 2138	Autres constructions	- 1 530€	
Article 202	Frais réalisation documents urbanisme	+ 1 530€	

Accepté à l'unanimité des membres présents.

XVIII - QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire fait part de doléances de certaines personnes au sujet de l'installation des compteurs LINKY par ERDF. Certaines de ces doléances portent sur le fait de nuisance au niveau de la santé. Le SDEY nous a précisé par courrier que l'incidence des ondes électromagnétiques suite à des études disponibles n'étaient pas plus nuisibles que celles développées par des téléphones mobiles, four à micro-ondes, téléviseurs, certains types d'éclairage etc.. Il faut par contre noter une certaine intrusion dans la vie de chacun puisque c'est un objet connecté. Quant à elle, l'Allemagne a après avoir étudié le compte-rendu fait par le cabinet d'audit EY (ex- Ernst&Young) montrant que cela n'était pas bon pour le consommateur, a refusé d'appliquer la loi européenne sauf pour les très gros consommateurs à 6 000 kwh par an. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'Orange annonçant une réduction de 100€ pour le désagrément causé pour les 6 jours d'interruption d'internet sur la commune. CHAQUE FOYER DOIT FAIRE UN COURRIER A L'OPERATEUR AFIN DE RECLAMER UNE COMPENSATION.

Pour un mariage le 27 août 2016, l'artificier chargé de tirer un feu d'artifice a prévenu la mairie qu'il durerait 10 minutes entre 22 et 23 heures, Madame le Maire note son savoir vivre.

Madame DEVILLIERS Evelyne présentera la commune sur la demande de cette dernière pour le concours départemental des villages fleuris. Dorénavant, si les particuliers veulent y participer ils doivent s'inscrire à la mairie et apporter des photos.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du Syndicat Mixte de la Vallée Nord de la Cure. Les dépenses de fonctionnement s'élève à 21 217.50€, les recettes de fonctionnement à 22 857.90€, donc il y a un excédent de fonctionnement de 1 640.40€, avec les résultats des exercices précédents, le syndicat clôture ses comptes au 31 décembre 2015 avec un excédent de 51 317.61€. Le solde de la balance sera transféré au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan conformément à l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2015/0552 en date du 31 décembre. Cet excédent servira aux travaux sur la Cure qui n'ont pu être effectués par le Syndicat Mixte de la Vallée

Nord de la Cure avant sa dissolution. Monsieur le Président a expliqué aux membres du syndicat que toutes les écritures du compte administratif 2015 ont été reprises par Madame FABRE trésorière d'Avallon.

Madame le Maire relate qu'à la fin du pot offert lors de la chasse aux œufs le dimanche de Pâques et après avoir échangé sur les 2 devis reçus pour l'élagage au camping et au-dessus de l'aire de jeux des enfants dont l'un s'élevait à environ 10 000€ proposé par Monsieur MARTIN et l'autre d'environ 7 700€ par Monsieur LUCY, monsieur Stéphane MULLER ayant d'une part le CACES pour manœuvrer une nacelle et d'autre part, son métier d'origine étant bucheron, s'est proposé spontanément à le faire bénévolement si la commune louait la nacelle. Messieurs Raymond JOUBLIN et Olivier SAGET se sont portés aussi volontaires. Au jour dit les membres du conseil : Messieurs Michel COTTIN, Patrice MERCIER, Jean-Claude CORSIN, Thierry CHANTEREAULT, Norbert LIBERCIER, Régis PERREAU ont été accompagnés par les bénévoles suivants outre les 3 précédents : Florence VIALLE, Marcel PIERA REY, Marcel JOUBLIN, Patrick BRINGER et Maël. Certaines branches au-dessus du pont ainsi que sur le moutier ont été aussi coupées. Une deuxième opération sera effectuée en octobre ou novembre quand les arbres seront encore verts afin d'éliminer les dernières branches mortes.

Madame le Maire annonce que le défibrillateur est installé dans la cour de la mairie sous l'appentis sur la gauche.

Madame le Maire fait part que les biens de la commune se trouvant sur Montreuil sont bien dans le périmètre d'études pour expropriation suite à un courrier reçu du service d'études du développement urbain de la ville citée ci-dessus. Par ailleurs, nous avons reçu 2 propositions d'achat pour chaque immeuble. L'une s'élève à 305 000€ et l'autre à 345 000€ HT net vendeur pour cette dernière somme. Certains détails sont encore à affiner mais il ne faut pas oublier que s'il y a expropriation le montant ne s'élèvera jamais à ceux déjà proposés. Une réunion publique aura lieu fin septembre afin d'expliquer à la population pourquoi la commune envisage de vendre avant de passer au conseil le vote définitif.

- Madame Françoise GAZEL CHARLIER annonce qu'une association est en train de se créer afin de gérer la prolifération des chats errants.
- Monsieur Régis PERREAU a noté que les tables suite à la fête de la musique sont restées 3 nuits au bout du pont. Monsieur Michel COTTIN les rentrera avec Monsieur Thierry DELATTRE.
Il a remarqué aussi qu'un rondin était tombé sur les chenets de la toiture de l'atelier communal, il faudrait continuer à les sceller et prévoir une bordure près de la rigole.
Il faudra réfléchir aussi pour la gestion des poubelles lors des fêtes organisées par les associations.
Monsieur PERREAU a aussi enregistré un dénivelé à la sortie du chemin du Verger du Pain. Madame le Maire rencontrera le responsable de la voirie pour la CCAVM.
Monsieur PERREAU demande que la végétation qui entoure l'ancienne station de pompage dans la Combe Bourrier soit élaguée.
De plus, il faut que les employés communaux repeignent le « cédez le passage » au bas de la route des Chaumots ainsi que le passage piéton route Nationale en sortie du pont.
- Monsieur Patrice MERCIER explique qu'il a rencontré la personne se garant souvent devant la porte du 57 Grande rue gênant la propriétaire en cela. La rencontre s'est bien passée et on espère qu'il n'y aura plus ce genre de problème.
Monsieur MERCIER fait part de réunions auxquelles il a assisté :

-Réunion SCOT Tour : (Schéma de cohérence Territoriale) le 31 mai 2016. Le cabinet URBICAND chargé de l'élaboration de ce projet initié par la CCAVM avait organisé un voyage en bus pour visiter Quarré les Tombes, Vézelay, Châtel Censoir, Guillon, l'Isle sur Serein, Noyers sur Serein et Joux la Ville pour finir par Avallon. Peu de maires du Vézélien, seulement Chamoux et Asquins représenté par lui-même. Ce cabinet a fait une sorte d'audit sur toutes les communes concernées pour analyser les points forts et faibles. Celui-ci devrait nous donner son rapport d'actions et de projets fin juillet 2016.

-Réunion catastrophes naturelles à Auxerre le 3 juin 2016 présidée par Monsieur le Préfet. Nombreux maires présents surtout Nord, Ouest, Est de l'Yonne durement touchés par les inondations et la grêle auparavant. Le Vézélien était peu représenté car peu touché. Madame le Maire de Chamoux, Monsieur le 1^{er} adjoint de St Père et lui-même. Vu les importants dégâts dans les habitations la priorité est de reloger et d'indemniser les personnes concernées. Par la suite, une indemnisation sera peut-être reversée pour les dégâts causés par la grêle sur les vignobles et les cultures.

-Réunion du 20 juin 2016 à Montillot concernant le nouveau schéma départemental du tourisme. Peu de maires présents mais beaucoup d'acteurs du tourisme : office du tourisme Vézelay/Avallon, Parc du Morvan, Yonne Tourisme, propriétaires de gîtes, hôtels, montgolfières.. Le but de cette réunion étant de fixer une stratégie globale commune pour l'ensemble du territoire de l'Yonne, de mobiliser les acteurs locaux du tourisme, de fidéliser et conquérir de nouvelles clientèles.. Elaboration du plan d'actions globales fin août/septembre 2016.

- Réunion OGS du 22 juin 2016 à Vault de Lugny : Madame le Maire ne pouvant y assister Monsieur Patrice MERCIER a participé à cette réunion. Travail de groupe de 6 personnes pour affiner les priorités du programme d'action de l'Opération Grand Site. Toujours le problème de gouvernance en suspens ! Le projet définitif OGS devrait être présenté au ministère de l'environnement début 2017.

Monsieur MERCIER demande où en est la restauration de la Croix en haut de la Grande rue ? Madame le Maire attend des devis définitifs afin de le budgéter pour l'année prochaine.

Monsieur MERCIER signale une odeur forte de fioul près de la première arche du pont en venant de la route Nationale.

- Monsieur Michel COTTIN demande quel est l'horaire autorisé au DJ pour la fête du 13 juillet au soir ? Madame le Maire précise qu'elle a demandé de revenir à l'horaire habituel qui est de 4h00.

--oo0oo--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le Maire :
Isabelle GEORGELIN

Le Secrétaire :
Patrice MERCIER